

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DPAJI_2023_0019

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/01/2023

Objet : Décision Occupation de la salle Georges DAËL, 100 rue de Lille par l'Association Voir Ensemble

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Autres types de contrats

Date de télétransmission : 24/01/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_2023_0019 - D_cision Occupation de la salle Georges DA_L_ 100 rue de Lille par l_Association Voir Ensemble.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230124-DPAJI_2023_0019-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/01/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroeck
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_2023_0019

**SALLE COMMUNALE SISE 100 RUE DE
LILLE A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
VOIR ENSEMBLE**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DCPAJI_AR2022_0088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Association Voir Ensemble, du Groupe Voir Ensemble Lille Métropole, qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour organiser et développer son activité ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'Association Voir Ensemble, faisant élection de siège social au 15 rue Mayet, 75006 Paris, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Georges Daël d'une superficie de 450 m² sise 100 rue de Lille à Tourcoing ainsi que d'un local de stockage d'une superficie de 3,96 m². L'association pourra y développer ses activités de showdown (sport à destination des déficients visuels).

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2025. Elle pourra être dénoncée par l'association Voir Ensemble sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

24 JAN. 2023




Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques

Accusé Réception en Préfecture le : 24 JAN. 2023

Publié sur le site de la Ville le : 24 JAN. 2023